

COMMUNIQUÉ

Dépôt du projet de loi n° 19, Loi sur l'encadrement du travail des enfants : Valoriser le travail, au bon moment et de la bonne façon, selon la FCCQ et la CCIM

Montréal, le 28 mars 2023 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) tiennent à saluer le dépôt du projet de loi sur l'encadrement du travail des enfants par le ministre du Travail, Jean Boulet. Au cours de la dernière année, la FCCQ a joué un rôle-clé dans l'élaboration de l'avis sur le travail des enfants du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, avis qui a servi de pierre d'assise pour ce projet de loi.

Pour la FCCQ et la CCIM, il est important de réagir à la présence accrue des jeunes sur le marché du travail et à l'augmentation importante d'accidents de travail les impliquant depuis les dernières années. Cependant, il est également essentiel de permettre aux jeunes de 14 ans et plus de prendre part au marché de l'emploi, et cela dans un environnement sécuritaire et propice à leur développement. Limiter à 17 heures par semaine, et à 10 h du lundi au vendredi, le travail des jeunes Québécois de moins de 16 ans nous semble raisonnable afin de conjuguer les études et les premières expériences en emploi. Les exceptions prévues pour les périodes de plus de 7 jours consécutifs au cours desquelles aucun service éducatif n'est offert, telles que les relâches et la période estivale, permettront également une certaine flexibilité de gestion d'horaire pour les employeurs qui embauchent ces jeunes travailleurs.

Une expérience sur le marché du travail peut entraîner des répercussions positives sur la persévérance et la réussite scolaire, en plus de favoriser le développement de compétences qui n'auraient pas été acquises sur les bancs d'école.

« Une première expérience en emploi peut être enrichissante en plus d'être formatrice pour nos jeunes travailleurs. Il n'y a pas de meilleur enseignement que les entreprises pour développer des compétences dites de savoir-être. Nous pouvons penser notamment à la capacité d'adaptation, le travail d'équipe, et l'autonomie, pour ne nommer que ceux-ci » a affirmé Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Il est important de trouver un équilibre afin permettre aux jeunes de prendre part au marché de l'emploi, tout en assurant leur sécurité et leur développement. Une expérience de travail bien encadrée peut non seulement favoriser la réussite scolaire, mais aussi développer des compétences précieuses pour l'avenir. Nous devons encourager les entreprises à offrir des opportunités de travail aux jeunes, tout en fixant des limites raisonnables pour protéger leur santé et leur éducation » a affirmé Pierre Berthiaume, président-directeur général de la CCIM.

L'importance des exceptions à la loi

Certains emplois restent propices et bénéfiques pour des jeunes de moins de 14 ans et nous saluons la volonté du gouvernement de prévoir ces exceptions dans le projet de loi. Ne pas prévoir ces exceptions signifierait les restreindre à l'économie informelle, limitant les protections sociales prévues dans notre législation du travail. Nous désirons notamment souligner l'importance que le travail dans les entreprises familiales puisse faire l'objet de cette mesure d'exception.

« L'entrepreneuriat est un mode de vie pour de nombreuses familles québécoises. Pensons notamment à nos agriculteurs, les petits commerçants ou encore aux entrepreneurs dans l'industrie de l'hôtellerie. Dans ces situations, l'entreprise familiale est un élément important de la dynamique familiale et de la vie personnelle des jeunes et de leurs parents. Pour ces entrepreneurs, cette dynamique se doit d'être maintenue », a poursuivi M. Milliard.

Un outil dédié aux employeurs pour encourager les jeunes travailleurs à poursuivre leurs études.

La législation ne peut être l'unique outil pour encourager la persévérance scolaire des jeunes employés. C'est pour cette raison que la FCCQ a dévoilé en février 2022 la Charte des employeurs pour la persévérance scolaire. Il s'agit d'une initiative de la FCCQ, de la Table ronde entre le milieu des affaires et de l'éducation ainsi que du Réseau québécois pour la réussite éducative. L'objectif de cette Charte est simple : nous devons encourager la communication et favoriser le dialogue entre les employeurs et les étudiants travailleurs.

« Nous sommes d'avis que la Charte des employeurs pour la persévérance scolaire est un outil complémentaire au projet de loi et qui permet de mieux outiller les employeurs dans l'accompagnement de la réussite éducative des jeunes travailleurs », a conclu Charles Milliard.

La FCCQ analysera attentivement le projet de loi et participera activement aux consultations à venir lors de son examen par les parlementaires afin d'émettre des recommandations et assurer le respect du consensus obtenu lors des travaux du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

Pour plus d'information sur la Charte des employeurs pour la persévérance scolaire, veuillez consulter le lien suivant : <https://www1.fccq.ca/publications/categories/charte-perseverance-scolaire/>

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (<https://www1.fccq.ca/FCCQ>)

Grâce à son vaste réseau de 123 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 45 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

La CCIM est le plus grand regroupement de gens d'affaires de la région de Lanaudière et représente fièrement plus de 800 membres actifs. Sa mission a pour objectif de RAPPROCHER, CONNECTER, INFORMER, INSPIRER et REPRÉSENTER les gens d'affaires dans le but de créer une effervescence économique dans la MRC les Moulins. Elle offre à ses membres des activités de réseautage, formations, conférences et différents services reliés au développement économique et social de sa région.



ccim
Chambre de commerce
et d'industrie Les Moulins
TERREBONNE | MASCOUCHE



Renseignements :

Javier Garcia Lopez

Attaché de presse

Fédération des chambres de commerce du Québec

javier.garcia@fccq.ca

Cellulaire : 438 403-3731

Audrey-Ann Hurtubise-Gauthier

Responsable des communications et du marketing

Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins

audrey-ann@ccimoulins.com

450 966-1536 poste 224

LA FORCE DU RÉSEAU